Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2011)
Heft: 7

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La CSCC se fait une joie de fêter son centenaire

C'est en décembre 1911 qu'a été fondée l'actuelle Conférence des services cantonaux du cadastre CSCC. L'heure est donc propice pour que Christian Dettwiler, son actuel président, nous guide dans un retour sur un riche passé, et nous propose quelques perspectives pour l'avenir.

K K V A
C S C C
C S C C
C S C M

Si l'ordre règne dans les archives de la CSCC, c'est aux efforts inlassablement déployés par deux anciens géomètres cantonaux, désormais à la retraite et volontaires pour cette tâche, que nous le devons. Après m'être moi-même plongé dans les dossiers pour préparer la célébration de cet anniversaire marquant de la CSCC, j'ai compris pourquoi mes deux collègues s'étaient acquittés de ce travail avec une joie si manifeste et avec la «minutie si typique du géomètre»: il y avait tant à découvrir! Mais jugez-en plutôt par vous-même:

L'assemblée générale constitutive de la conférence s'est tenue le 18 décembre 1911 pour former une «union sans contrainte statutaire». L'acte constitutif occupe moins d'une page sur le procès-verbal et l'on en vient très vite au fait, à savoir les différents points déjà à l'ordre du jour concernant l'organisation de la mensuration dans les cantons, les principes de la vérification, les instructions cantonales portant sur la mensuration et les principes de mise à jour...

Depuis cette séance inaugurale, le représentant du service fédéral compétent a toujours été de la partie et le procès-verbal précise même que sa présence était «expressément souhaitée». C'est ainsi que le premier directeur fédéral des mensurations a participé à toutes les conférences, sans exception, durant 36 ans(!). L'intitulé de sa fonction prête à sourire aujourd'hui: Monsieur Baltensperger était en effet «géomètre de 1ère classe de l'office suisse du registre foncier». Il estimait du reste qu'il était «... *judicieux que les fonctions de surveillance des mensurations exercées par le canton soient transférées à un service cantonal du cadastre bien spécifique*».

Les fonctionnaires de la Direction fédérale des mensurations cadastrales ne furent officiellement invités à participer à la conférence qu'en 1925, lorsqu'il fut évident que tous les cantons ne souhaitaient pas instaurer un service des mensurations. En 1979, ce fut au tour de la Principauté du Liechtenstein de devenir officiellement membre de plein droit de la conférence.

Le fait que la question des tarifs soit inscrite à l'ordre du jour tous les ans ou presque depuis la création de la conférence prouve clairement que la mensuration officielle est le type même d'un partenariat public privé. Si un large consensus a pu être dégagé la plupart du temps avec les géomètres privés, une période de fortes dissensions a aussi été traversée: le climat se fit de plus en plus houleux à partir de 1959 avant qu'un accord soit finalement trouvé après dix années de tourmente.

Un autre thème refait régulièrement surface, à intervalles relativement éloignés: si, à l'origine, le géomètre était indéniablement la seule personne dotée d'une formation en mensuration, différentes filières de formation ont peu à peu été mises en place pour atteindre la situation que nous connaissons aujourd'hui. Il n'est pas surprenant dans ce contexte que la commission chargée de l'examen des géomètres ait été mentionnée dès 1912. Parviendrions-nous encore à réussir l'examen de cette époque? On ne parlait pas encore de bits et d'octets en ce temps-là, mais on maniait avec aisance les tables de logarithmes et de sinus ainsi que la règle à calcul! Il est également frappant de constater que la formation dans les hautes écoles revenait hanter les débats de façon récurrente. Le procès-verbal de 1960 consigne des mots vifs au sujet des «... *opinions bien connues concernant la formation à l'EPF ou au Technikum*».

Des premiers tests de restitution photogrammétrique ont été réalisés en 1926 et la Confédération fit l'acquisition d'un avion photogrammétrique en 1930. Son atterrissage sur l'Allmend à Frauenfeld fut le point d'orgue de la conférence de cette année-là. Les nombreuses questions posées sur les technologies laissent aisément imaginer la dynamique à laquelle les services de mensuration ont constamment dû s'adapter. Une année, la discussion portait sur de nouvelles méthodes de levé, une autre sur l'introduction des plaques en aluminium comme support de plans, une autre encore sur différents papiers-calque et procédés de reproduction ou sur la sauvegarde des données par microfilmage... Il y a toujours eu des nouveautés à examiner et à évaluer.

Pour la génération actuelle, le développement de l'informatique (ou des technologies de l'information, TI, pour être au goût du jour) devrait avoir une résonance bien particulière.

En 1961, des informations concernant «les calculs électroniques au sein de l'administration fédérale» sont fournies.

En 1969, la commission d'automatisation se penche sur le report sur les plans et les programmes de détection d'erreurs. Un concept de numérotation des points, ou, pour reprendre une terminologie actuelle, un «modèle de données minimal», est réclamé avec une insistance grandissante.

En 1974, les instructions sur l'application du traitement

automatique de l'information dans la mensuration parcellaire sont adoptées le 28 novembre.
En 1977, la «Réforme de la mensuration officielle» (REMO) est lancée. Un long cheminement qui conduira alors au projet bien connu aujourd'hui de la «Mensuration officielle 93» (MO93) et en parallèle, au développement du langage de description de données «INTERLIS», lequel a exercé une influence déterminante sur la géoinformation actuelle.
Le constat suivant fut dressé dès 1980: *«si la mensuration officielle entend conserver à l'avenir l'importance qu'elle revêt aujourd'hui, elle doit se trouver au cœur d'un système d'information du territoire fondamental»*. Cette vision est devenue une réalité qui semble désormais si naturelle ou presque qu'elle n'est plus perceptible que là où, précisément, elle fait encore défaut!
De 1993 à aujourd'hui, la réalisation de la MO93 a par conséquent été au centre de toutes les attentions et a progressé à grands pas.
Les dernières années ont été marquées par la mise en place de la législation sur la géoinformation qui a posé de nouvelles bases pour la mensuration officielle.
Et demain? Si on lit la stratégie du Département fédéral de la défense, de la protecion de la population et des sports (DDPS) pour la mensuration officielle dans les années 2012 à 2015, on observe que de nombreuses questions passionnantes seront soumises à la sagacité de la CSCC au cours des prochaines années. Elle est parfaitement disposée à aborder ces thèmes en collaboration avec ses partenaires habituels, la Direction fédérale des mensurations cadastrales et les organisations de l'économie privée. Ensemble, nous saurons saisir à bras-le-corps les problèmes pour les résoudre!

Christian Dettwiler
Président de la Conférence des services cantonaux
du cadastre CSCC
christian.dettwiler@tg.ch

Visualisation des photos aériennes – Prévisualisation des images aériennes dans LUBIS

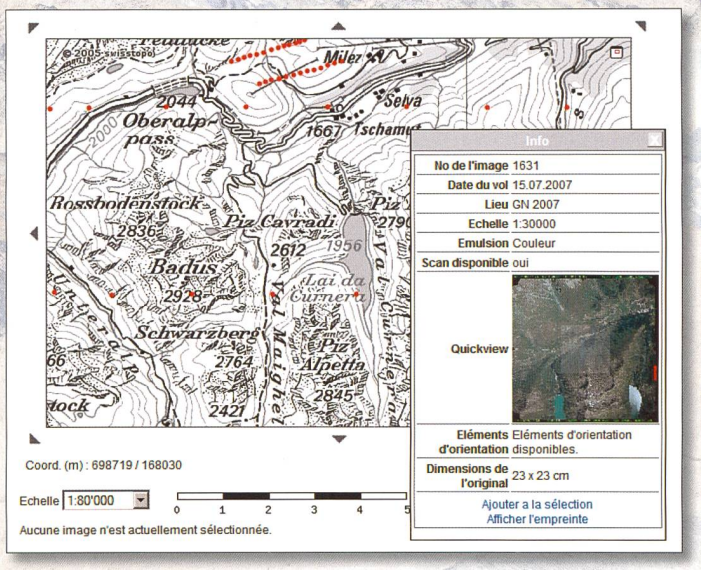

Le système d'information sur les images aériennes LUBIS permet le choix de photos aériennes sur toute la Suisse et les régions limitrophes pour une région déterminée ainsi que d'effectuer leur commande.
Grâce à l'intégration d'une nouvelle fonction «Quickview», il est désormais possible de visualiser les photos aériennes directement dans le système d'information, pour autant que les images aériennes soient déjà disponibles sous forme numérique.
Toutes les images aériennes disponibles sont indiquées dans LUBIS par un point ou une ligne rouge. En plaçant le curseur sur le point ou la ligne, on obtient toutes les informations relatives à l'image sélectionnée.

Accès direct à LUBIS: http://map.lubis.admin.ch

Pour de plus amples informations:
www.swisstopo.ch/images ⇨ Photographies aériennes

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
armasuisse
Office fédéral de topographie swisstopo